

le temps pour recueillir des preuves pour attaquer l'élection.

Quelques DÉPUTÉS : Ecoutez, écoutez.

M. CASEY : Mes honorables amis peuvent rire ; mais il est certain qu'on profitera du délai pour scruter la conduite des candidats et voir s'il n'y a pas lieu de produire une pétition. Avec du temps on pourra trouver quelque chose.

Quelques DÉPUTÉS : Ecoutez, écoutez.

M. CASEY : Et c'est pour cela que nous croyons que l'honorable premier ministre a fait gazetter son élection de Kingston le plus tôt possible, pendant qu'il a retardé la publication de celle de Carleton jusqu'au dernier moment. A Carleton il ne craignait pas tant le résultat, et cela importait peu, du reste ; mais comme les tribunaux lui ont déjà enlevé le mandat de Kingston et que la chose pourrait bien se répéter, il a cru prudent de faire annoncer l'élection de Kingston le plus vite possible.

Si vous prenez le temps qui s'écoule entre l'élection et la publication et que vous y ajoutiez les trente jours, vous avez un long purgatoire par lequel il faut que chaque député passe pour expier ses fautes.

M. BOWELL : Oh !

M. CASEY : Je retire cela. Je sais que ce mot sonne mal à l'oreille de l'honorable ministre. Je retirerai le mot purgatoire et je dirai : période d'épreuve. Dans ce cas l'honorable premier ministre a passé par un temps d'épreuve bien plus court que celui de l'honorable député d'Halifax et de plusieurs membres de cette Chambre ; et, ainsi il a raison de remercier l'officier-rapporteur ou le greffier de la couronne en chancellerie,—je ne sais pas lequel, peut-être devrais-je dire les deux—qui ont abrégé son temps d'épreuve dans ce comté si risqué de Kingston, sans avoir reçu des instructions spéciales, j'aime à le croire.

Dans les circonstances, je crois que la motion de mon honorable ami de Bothwell (M. Mills) est bien fondée et j'espère que la Chambre l'adoptera.

M. IVES : J'ai été désappointé de voir que l'honorable député n'a pas examiné la liste de la province de Québec dans son discours. Il aurait été intéressant pour moi de l'entendre employer les mots réformiste et tory à propos d'un grand nombre de députés de cette province. Est-il possible que l'honorable député n'ait pas été capable jusqu'à présent d'arriver à une conclusion exacte, quant à la manière de classer les députés de cette province, et est-ce pour cela qu'il ne nous a pas gratifiés de cette classification ? Il aurait pu nous tracer un parallèle plus juste dans cette province, où la différence entre les réformistes et les tories n'est pas si grande, malheureusement, que dans Ontario. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'étonner beaucoup de ce que l'on a gazetté plus de triomphes conservateurs que de triomphes libéraux dans la province d'Ontario, où la différence entre les partis est plus marquée. Si l'honorable député avait classifié les députés de la province de Québec, il aurait vu que le nombre des membres de la gauche et celui des partisans du gouvernement sont plus également partagés dans chaque édition de la *Gazette*. Dans presque tous les comtés de cette province, d'après ce que je connais, on a chargé les shérifs et les registrateurs des fonctions d'officier-rapporteur. Dans mon propre comté, c'est un des registrateurs qui a été officier-rapporteur. C'est un ami personnel et politique, mais malgré cela, mon nom n'a paru ni dans la première ni dans la deuxième liste. Mon élection n'a été gazettée que le 19 mars, et il doit être clair pour tout le monde que mon nom n'a pas été publié plus tôt dans la *Gazette Officielle* à cause de mes relations d'ami avec l'officier-rapporteur.

M. BLAKE : Ces relations ont décidé de l'élection.

M. IVES : Les électeurs ont eux-mêmes fait leur choix. On a parlé d'actes entachés d'esprit de parti qui auraient

M. CASEY

été commis dans la Nouvelle-Ecosse et dans les autres provinces. Nous avons eu des actes uniques dans ce genre dans la province de Québec, et mon intention en me levant est de donner à la Chambre le bénéfice d'une tactique tout à fait nouvelle, parce que je crois qu'elle pourra être de quelque utilité aux membres de l'opposition quand ils auront à jouer le même rôle. Le premier ministre de la province de Québec envoya à tous les fonctionnaires publics une circulaire leur enjoignant d'être parfaitement impartiaux et de ne prendre aucune part aux élections fédérales. Cette lettre fut adressée à tous les employés, mais, chose étrange, on fit preuve de partialité à l'égard de quelques-uns d'entre eux. Lorsque l'on eut fait voir à M. Mercier qu'il serait bon d'envoyer une deuxième lettre disant aux fonctionnaires qu'ils pouvaient oublier la première, cette lettre fut écrite et ceux qui la reçurent devinrent les cabaleurs et les partisans les plus actifs dans les comtés où ils vivent. Il y a plusieurs employés publics dans mon comté, et ils ont tous reçu cette lettre. Les amis de mes honorables amis de l'opposition crurent à propos de conseiller à M. Mercier de faire savoir à certains fonctionnaires qu'ils ne seraient pas destitués s'ils s'occupaient de politique, et ces messieurs reçurent l'avis désiré. J'ai pensé que je devrais informer la Chambre de ces faits, parce que le procureur général d'Ontario n'a peut-être pas l'habitude d'envoyer à certains employés des avis spéciaux qu'il n'adresse pas à d'autres.

M. BEAUSOLEIL : Je suis surpris que l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) ait parlé de la liste des députés de la province de Québec, parce qu'elle révèle des choses plus outrageantes encore que celle d'Ontario. Le 12 mars la *Gazette* contenait les noms de dix-huit partisans du gouvernement de cette province, et de quatre membres de l'opposition seulement. Le 19 mars, elle publiait les noms de neuf partisans du gouvernement et de trois députés qui ont marché dans le passé avec la droite, mais qui s'en sont séparés, je veux dire MM. Bergeron, Amyot et Gaudet. De sorte que sur trente-quatre députés dont l'élection était gazettée, nous avons vingt-sept partisans du gouvernement, quatre libéraux et trois nationaux. J'aimerais à savoir s'il y avait quelque justice dans cette manière de procéder. Le 26 mars on gazetta l'élection de quatorze libéraux et de deux conservateurs ; le 2 avril, ce fut le tour de huit autres libéraux, mais pas un conservateur ne fut mentionné ; enfin, le 9 avril, l'élection de M. Jones, conservateur, fut annoncée. Ainsi donc, les membres de la droite avaient quinze jours d'avance sur ceux de l'opposition pour préparer les contestations.

Maintenant, M. l'Orateur, je ne sais pas surpris que l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives) soit si content de l'officier-rapporteur de son comté. Nous savons qu'il y a une disposition de la loi qui veut qu'un seul représentant ait un certificat pour voter à un bureau de votation, et que ce représentant soit l'agent *bono fide* du candidat. Il paraît, cependant, qu'il a plu à l'officier-rapporteur de Richmond et Wolfe donner à l'honorable député de ce comté environ 200 certificats en blanc, c'est-à-dire qu'on a pu faire voter deux cents étrangers dans deux bureaux de votation. Naturellement, un officier-rapporteur si accommodant ne peut qu'être du goût de l'honorable député de Richmond et Wolfe. Mais je suppose que son adversaire, M. Greenshields, qui a été frustré de ses droits, n'a aucune raison d'être satisfait de l'officier-rapporteur, pas plus que le gouvernement qui l'a nommé.

L'honorable préopinant dit que le gouvernement local de Québec a pris une part considérable aux élections fédérales. Eh bien, M. l'Orateur, je me trouve un peu plus renseigné que l'honorable député de Richmond et Wolfe là-dessus, et je puis affirmer positivement que la politique du gouvernement de Québec a été d'empêcher ses employés de se mêler des élections fédérales. Je sais qu'un employé de l'Assemblée législative de Québec qui a brigué les suffrages popu-